

INSCRIPTION

Préparez un apéro végétarien original avec des produits locaux !

Le Défi Apéro



QUI ?

Concours ouvert aux Cuincynois.e.s

VÉGÉTARIEN

IMPÉRATIFS

Produits locaux, de saison, sans viande / charcuterie

CRITÈRES

Goût, originalité, variété présentation.

À GAGNER

- 1 resto local pour 2 (100€)
- Paniers gourmands

QUAND ?

Présentez votre création le 2 octobre lors de la Journée du Développement Durable !



Inscriptions jusqu'au 30 septembre. Règlement au verso.



OUI, j'accepte le règlement et participe au concours «Le Défi Apéro végétarien» du 2 octobre 2021.

Nom : Prénom :

Date de naissance : .. / .. / .. Mail :@.....
(Facultatif)

Adresse : CUINCY

Tél : Signature :
(Parent pour les mineurs)



Règlement du concours «Le Défi Apéro végétarien» du 2 octobre 2021.

1. Organisateur.

Le présent concours de recettes est organisé par la Municipalité de Cuincy - 15 rue François Anicot - Tél : 03 27 93 03 00. Il est organisé le **2 octobre 2021** et s'inscrit dans une démarche de promotion de l'alimentation durable et de valorisation des produits locaux.

2. Participation - Modalités et déroulement.

Modalités : La participation à ce concours est **gratuite**. Elle est réservée à toute personne physique résidant sur la commune de Cuincy. Les professionnels de la restauration ne sont pas autorisés à participer. Toute participation d'un mineur suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale. Le nombre de participation par foyer n'est pas limité, sous condition de réaliser une recette différente. Le participant doit être l'auteur de la recette. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Déroulement : La participation consiste à amener un **apéro végétarien original pour 4 personnes, à partir de produits locaux et de saison, et à en fournir une recette écrite**. Pour concourir, les participants devront donner les informations suivantes :

• **Fiche d'inscription :** avec nom, prénom, date de naissance, adresse électronique (facultatif) adresse postale, numéro de téléphone. Les inscriptions se prendront en mairie ou sur le site de Cuincy : ville-cuincy.fr jusqu'au 30 septembre 2021.

• **Fiche recette :** Nom du plat, produits locaux utilisés, liste des ingrédients pour 4 personnes, temps de préparation, coût estimé.

• **Le jour de la remise des prix :** Le candidat devra amener sa création à la salle des fêtes à 14h le 2 octobre 2021 et la proclamation des résultats se fera à 16h.

Sélection et choix des gagnants :

Les 5 recettes gagnantes se feront sur la base des critères suivants :

- **100% végétarien.**
- **Environnemental :** produits de saison et locaux,
- **Nutritionnel :** recette qui puisse s'intégrer dans une alimentation saine et équilibrée.
- **Goût, originalité, présentation :** la recette doit être savoureuse...

3. Dotations prévues et remise des prix.

Le gagnant recevra un bon pour un repas pour 2 personnes dans un restaurant local d'une valeur de 100 € et les 4 gagnants suivants recevront un panier de produits alimentaires locaux d'une valeur de 50 €. Le nom des lauréats sera rendu public le samedi 2 octobre à 16h, salle des fêtes. En cas d'absence, ces derniers seront prévenus par courrier électronique ou postal à l'adresse indiquée dans son coupon d'inscription.

4. Informations générales.

Les participants autorisent la commune à utiliser et à diffuser librement leur recette sans limite dans le temps. Aucune rémunération ou indemnité ne pourra être réclamée par les participants avant ou après le concours.

5. Règlement.

Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Gardez le règlement du concours pour référence ultérieure.

.....

Coupon de participation à déposer dans l'urne à l'accueil
de la Mairie de Cuincy jusqu'au 30 septembre 2021.